

« Les enfants protégés sont bien souvent les oubliés de la République. »

Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel revient sur les grands enjeux de la protection de l'enfance et propose plusieurs pistes d'action.

Union Sociale : La protection de l'enfance a été au centre de bien des critiques ces derniers mois. Celles-ci vous semblent-elles justifiées ?

Charlotte Caubel : J'ai conscience que si beaucoup a été fait pour la protection de l'enfance au cours du précédent quinquennat, il reste beaucoup à faire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le président de la République a annoncé faire de l'enfance une priorité de ce quinquennat. Mais le secteur a fait l'objet de reportages comme *Zone Interdite* qui ont injustement terni l'image des professionnels qui pourtant, vous le savez, sont si mobilisés au quotidien. Ces critiques sont d'autant plus injustifiées que les professionnels ont beaucoup donné pendant ces deux ans de crise sanitaire. J'ai eu la chance immense de diriger une administration qui comptait des milliers d'éducateurs. J'ai pu mesurer leur grand engagement au quotidien.

US : Quelles sont vos priorités pour améliorer la situation de la jeunesse accompagnée ?

CC : Améliorer la gouvernance c'est essentiel, c'est d'ailleurs tout l'objectif du GIP France Enfance Protégée dont la création a été officialisée fin septembre pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. J'attends beaucoup de cette institution qui va rassembler trois acteurs : l'État, d'abord, dans toute sa diversité, tous les présidents des conseils départementaux, ensuite, et des représentants du secteur associatif. Le GIP exercera des missions notamment d'appui à la conception et au pilotage des politiques de protection de l'enfance, de production d'études et de référentiels et de gestion de la plateforme d'appel 119 dédiée aux enfants en danger. Ces missions contribueront à

renforcer la qualité de la prévention et de la prise en charge des enfants protégés. Les questions de financement sont également fondamentales. On oppose souvent les 8 milliards d'euros engagés par les départements aux centaines de millions d'euros alloués à la protection de l'enfance au sein de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances. Mais d'autres crédits concourent au sein du budget de l'État à la protection de l'enfance : justice des mineurs, unités d'accueil pédiatrique, enquêteurs chargés des violences familiales... Il faut parvenir à les regrouper afin de bien les identifier, de mieux travailler ensemble dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Un levier majeur de financement et d'amélioration de la gouvernance, c'est la contractualisation, qui a été lancée il y a 3 ans. Depuis 2020, à travers cette contractualisation, nous aidons à renforcer les services qui recueillent les signalements, à mieux prendre en compte la parole des usagers et à renforcer la prévention, dans les PMI, pour diversifier les places et des modalités d'intervention, pour les enfants handicapés ou malades. D'ici fin 2022, presque tous les départements devraient être couverts par la contractualisation. Pour 2023, nous devons reconduire les contrats avec des priorités probablement légèrement redéfinies. Ce sera une année de bilan, il faudra annoncer une nouvelle stratégie pour 2024 et les années suivantes.

US : Les professionnels de l'enfance subissent un manque d'effectifs et d'attractivité avec de vraies conséquences sur l'accompagnement. Comment changer la donne ?

CC : Sur l'attractivité des métiers, encore une fois, les reportages comme *Zone interdite* contribuent à ce que les personnels s'interrogent sur le sens de leur



© Françoise Stjepovic

travail et l'efficacité du dispositif, et donc à rendre le secteur de moins en moins attractif. Ainsi, les personnels, moins nombreux, ont encore moins de temps pour bien prendre en charge les enfants. Ils ont aussi moins de temps pour se parler, renforcer leur pratique professionnelle et partager les diagnostics sur les enfants dont ils ont la charge. C'est un cercle vicieux. Il faut casser ce cercle très préjudiciable pour le secteur. Nous devons aussi avoir une vraie réflexion sur le parcours des professionnels. Je souhaite mener une action en profondeur sur le recrutement, la formation initiale et continue, la diversification des parcours et l'amélioration de la qualité de vie au travail. J'aimerais aussi rendre plus fluide le partage d'informations entre les professionnels pour mieux prévenir et signaler des situations de violences et de maltraitance. Trop d'acteurs se sentent isolés dans leur mission. J'aimerais créer une culture du partage des expériences, et des bonnes pratiques. Créer une communauté autour des belles histoires, c'est très important pour ces métiers du lien.

US : Les jeunes, notamment accompagnés, souffrent parfois de ne pas suffisamment faire entendre leur voix. Comment favoriser leur expression ?

CC : Vous avez raison, les enfants protégés sont bien souvent les « oubliés » de la République. À leurs difficultés, leurs parcours complexes, on ajoute un sentiment d'impuissance, de ne pas être écoutés. Ce n'est pas normal. C'est pour cette raison que cette année nous avons lancé, en amont de la Journée internationale des droits de l'enfant une semaine des droits de l'enfant qui s'est clôturée par deux événements mettant à l'honneur les enfants protégés. Tout d'abord, un tournoi des « Défenseurs

de l'Enfance » au Parc des Princes, en présence de 240 enfants protégés issus du réseau des associations de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), âgés de 8 à 14 ans, et de 50 éducateurs venus représenter 20 clubs de Ligue 1 de football. Ensuite, un « Conseil des ministres des enfants protégés » à Maignon. 20 enfants âgés de 8 à 17 ans, également issus du réseau des associations de l'ASE, ont échangé sur des sujets aussi divers que l'école, la santé et le handicap, l'environnement, l'accès à la culture et aux sports, et le numérique. On l'a vu à cette occasion, les enfants protégés ont beaucoup à nous dire. Nous devons les écouter.

US : Plus globalement, le regard que porte la société sur la jeunesse mérite-t-il d'évoluer ?

CC : Oui c'est impératif. Il faut que les adultes écoutent plus les enfants et les jeunes. Car ils ne vont pas si bien, en tout cas pas tous bien. Quelques chiffres nous le rappellent tristement : 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année et 1 enfant meurt dans son environnement familial tous les 5 jours. Il nous faut lutter encore et toujours contre cette domination de l'adulte sur l'enfant, cette emprise si facile qu'elle le conduit à s'en servir d'exutoire de ses frustrations, de ses colères, de ses souffrances. Cela passe par une prise de conscience individuelle et collective, mais aussi par notre vigilance quotidienne, par la place que nous donnons à tout enfant de sa naissance à sa majorité. Parler, faire parler, c'est essentiel. Mais il faut aussi croire la parole de l'enfant, pour ensuite agir et le protéger. C'est notre devoir à tous. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

Quelle place pour la parole des jeunes ?

La dernière émission de *Solidarités TV* est longuement revenue sur l'importance de mieux prendre en compte la parole des jeunes. Pour Florine Pruchon, responsable du pôle plaidoyer de SOS Villages d'enfants qui a publié un cahier sur le sujet, la participation des jeunes, n'est pas une option, c'est un droit garanti par les textes internationaux. « Pour autant, c'est un objectif qui exige de la formation, notamment des professionnels qui les accompagnent ». Il convient aussi sans doute de sensibiliser les enfants autour de leurs droits pour qu'ils se sentent légitimes à participer. Une analyse qu'a partagée Caroline Mansion, une jeune particulièrement mobilisée sur cette question de la participation, qui a formulé plusieurs propositions très concrètes comme celle qui vise à ce que les professionnels rendent leur vocabulaire plus accessible, notamment dans le cadre professionnel ou encore la possibilité d'organiser des temps d'échanges inversés dans lesquels peuvent s'instaurer des relations plus partenariales entre les jeunes et les adultes. ●